

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 04-2015

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le mardi 7 avril 2015 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

04-071-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

04-072-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 2 MARS 2015 (#03-2015)

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le procès-verbal de la session tenue le 2 mars 2015 (#03-2015) soit adopté tel que présenté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-073-15 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201500115 À #201500207)

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE les comptes payés par les chèques #201500151 à #201500207 pour un montant de **148 432,48\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

- MDDELCC - Redevances élimination des matières résiduelles

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h07
3 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE MARS 2015

04-074-15 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (PAI#05-15 À PAI#07-15)

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#05-15 à Pai#07-15 couvrant la période du 15 février au 28 mars 2015. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **49 996.22**.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RAPPORTS ADMINISTRATIFS - MARS 2015

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

04-075-15 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah Lalonde Dansereau 38,70\$

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE MARS 2015

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 31 mars 2015.

04-076-15 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 28 février 2015 sont déposés au conseil.

CONSIDÉRANT la présentation desdits rapports le 30 mars dernier par M. Christian Ménard, C.P.A. ;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE lesdits rapports mentionnés dans le préambule et faisant ainsi partie intégrante de la présente résolution soient et sont acceptés par les membres du conseil.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**04-077-15 MODIFICATION DU RÈGLEMENT #417-15 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 270 000\$ POUR PROCÉDER À
L'ACQUISITION D'IMMEUBLE LOCALISÉ AU 275, RUE
PRINCIPALE, PLAISANCE, QUÉBEC ET PROCÉDER À
CERTAINS TRAVAUX SUR LEDIT IMMEUBLE**

- CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement #417-15 décrétant un emprunt et une de dépense de 270 000\$ pour procéder à l'acquisition d'un immeuble localisé au 275, rue Principale à Plaisance à une séance spéciale le 16 février 2015;
- CONSIDÉRANT** l'envoi dudit règlement au Ministère des Affaires municipales, de l'occupation du territoire (MAMOT) pour approbation;
- CONSIDÉRANT** que le MAMOT à déceler une anomalie dans le premier attendu;

Il est proposé par M. Nil Béland

- QUE** ce conseil accepte de modifier ledit règlement en retirant le premier attendu qui se lit comme suit :
ATTENDU que la Municipalité de Plaisance désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063, du Code municipal du Québec et ainsi procéder par emprunt pour l'acquisition d'un immeuble localisé au 275, rue Principale, Plaisance, Québec;

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

**04-078-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT #418-15 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 205 805\$ POUR LA
RÉALISATION DE TRAVAUX À LA SALLE MUNICIPALE
SISE AU 281, RUE DESJARDINS À PLAISANCE**

- ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la session du conseil tenue le 2 mars 2015;

En conséquence :

Il est proposé par M. Raymond Ménard

- QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 418-15 pour emprunter et dépenser 205 805\$ afin de procéder à des travaux de réfection à la salle municipale localisée au 281, rue Desjardins à Plaisance.

_____ (signé) _____
Paulette Lalande
Maire

_____ (signé) _____
Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-078-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT #418-15 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 205 805\$ POUR LA
RÉALISATION DE TRAVAUX À LA SALLE MUNICIPALE
SISE AU 281, RUE DESJARDINS À PLAISANCE (suite)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

04-079-15 APPUI AU PROJET MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES

CONSIDÉRANT que l'entreprise « Les Productions Joie Verte
Inc. » désire être un producteur autorisé de
marijuana en vertu des dispositions de Santé
Canada;

CONSIDÉRANT que cette entreprise contribuera au bien-être
des canadiens en produisant une gamme de
marijuanas biologiques;

**En l'occurrence,
Il est unanimement proposé**

QUE ce conseil confirme par la présente son appui au projet
Joie Verte, soit la production de marijuana
thérapeutique sur le territoire de la Municipalité de
Plaisance.

Adoptée à l'unanimité.

04-080-15 RADIATION DES COMPTES JUGÉS IRRÉCOUVRABLES

CONSIDÉRANT que suite à la lecture d'un rapport transmis
par le Directeur général concernant la
radiation de certains comptes à recevoir
divers.

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil accepte la radiation des comptes tel que
spécifiés dans ledit rapport daté du 7 avril 2015,
pour un montant total de 6 162,20\$.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

04-081-15 RÉVISION DU TARIF POUR LA VENTE D'EAU AU RÉSEAU
D'AQUEDUC DE LA COOP ST-FRANÇOIS ET
ÉTABLISSEMENT DE NOTRE POURCENTAGE DE FRAIS
D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité vend de l'eau à la Coop
St-François à concurrence de 100\$ par citerne;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-081-15 RÉVISION DU TARIF POUR LA VENTE D'EAU AU RÉSEAU
D'AQUEDUC DE LA COOP ST-FRANÇOIS ET
ÉTABLISSEMENT DE NOTRE POURCENTAGE DE FRAIS
D'ADMINISTRATION (suite)

CONSIDÉRANT qu'à ces frais s'ajoutent les coûts de la firme Aquatech qui doit surveiller le transport et le transbordement de l'eau;

CONSIDÉRANT que tous ces déboursés sont facturés à Couillard construction Inc, ce qui nécessite beaucoup de manipulation et de compilation;

Il est unanimement proposé

QUE ce conseil fixe le coût d'une citerne d'eau à 300 \$ et que les frais d'administration soient à 10%.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

04-082-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT #MRC-SSI-01-2015/RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT UN TARIF LORS D'UNE INTERVENTION DU
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DESTINÉE À PRÉVENIR
OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE D'UN NON-
RÉSIDENT

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil adopte le règlement #MRC-SSI-01-2015 décrétant un tarif lors d'une intervention du service de sécurité incendie destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

04-083-15 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 10 MARS 2015

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du 10 mars 2015 du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les recommandations dudit procès-verbal ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les résolutions #15-03-14 à #15-03-19.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**04-084-15 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UNE VICE-PRÉSIDENTE
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer un président(e) et un vice-président(e) du comité consultatif d'urbanisme en vertu de l'article 9 du règlement sur le comité consultatif (URB 99-07);

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le conseil municipal nomme M. Jocelyn Levasseur à titre de président du comité consultatif d'urbanisme et ce de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2015 et nomme Mme Marie-Claude Crevier à titre de vice-présidente du comité consultatif d'urbanisme.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT URB 15-02-08/DOCUMENTS REQUIS
POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS D'INSTALLATION
DE PRÉLÈVEMENT D'EAU**

Nil Béland, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 15-02-08 concernant les documents requis pour l'obtention d'un permis d'installation de prélèvement d'eau.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

**04-085-15 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO URB 15-02-08/DOCUMENTS
REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS D'INSTALLATION
DE PRÉLÈVEMENT D'EAU**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement sur les permis et certificats numéro URB 99-02 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 119 à 122 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire concorder sa réglementation à ce dit règlement;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**04-085-15 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO URB 15-02-08/DOCUMENTS
REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS D'INSTALLATION
DE PRÉLÈVEMENT D'EAU (suite)**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE le conseil municipal adopte le règlement *URB 15-02-08 Documents requis pour l'obtention d'un permis d'installation de prélèvement d'eau* modifiant le règlement URB 99-02 Permis et certificats.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

**04-086-15 DÉLAI ET PROCÉDURES INSTALLATION SEPTIQUE NON
CONFORMES**

CONSIDÉRANT la demande de délai supplémentaire du propriétaire du 296, montée St-François, en date du 24 février 2015 pour réaliser la construction d'une nouvelle installation septique au plus tard en novembre 2015;

CONSIDÉRANT que l'engagement précédant reçu le 19 mars 2014, lui permettant de faire les travaux avant le 31 décembre 2014 n'a pas été respecté;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil réduit le délai demandé au 31 juillet 2015 et, advenant le non-respect dudit délai, autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associé S.E.N.C.R. d'entreprendre les procédures judiciaires appropriés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

04-087-15 DEMANDE D'ARBRES À LA MRC DE PAPINEAU

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance encourage la distribution d'arbres sur son territoire ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil demande qu'une invitation soit faite dans le « Ouvre-moi la porte » à la population afin d'inviter les citoyens à demander le type d'essence et la quantité d'arbres qu'ils désirent obtenir ;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-087-15 DEMANDE D'ARBRES À LA MRC DE PAPINEAU (suite)

QUE les employés en voirie soient disponibles lors du mois de mai pour se rendre à la MRC de Papineau pour récupérer les arbres demandés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

04-088-15 5 À 7 RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2015;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil autorise le déboursé n'excédant pas 1 000\$ pour honorer les factures en rapport à l'organisation de l'activité 5 à 7 des bénévoles du 5 mai prochain.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

F) POLITIQUE FAMILIALE

G) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nomination d'un nouveau président.

NOUVEAUX ITEMS

MRC DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles pour consultation.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h55

3 personnes sont présentes.

04-089-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H30

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

_____ (signé) _____
Paulette Lalande
Maire

_____ (signé) _____
Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier